

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 907 324**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **06 54475**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 G 23/032** (2006.01), G 09 F 23/06, B 32 B 7/06

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 24.10.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 25.04.08 Bulletin 08/17.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *REYNDERS ETIKETTEN
NAAMLOZE VENNOOTSCHAP* — BE.

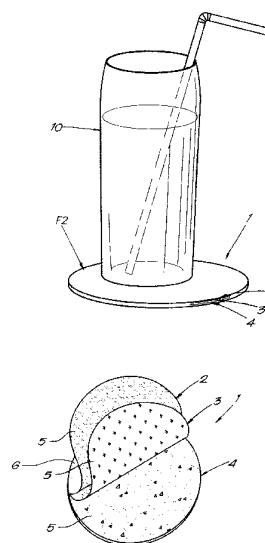
⑦2 Inventeur(s) : REYNDERS MARC ANDRE FRIEDA.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

⑤4 **SOUS-VERRE POUR DES VERRES OU ANALOGUE.**

⑤7 Sous-verre pour des verres ou analogues, caractérisé
en ce qu'il est composé de deux couches ou plus (2 - 4) qui
sont reliées l'une à l'autre et qui, au moins en partie, sont ou
peuvent être détachées l'une de l'autre, au moins deux cô-
tés des différentes couches (2 - 4) étant imprimés.



FR 2 907 324 - A3



SOUS-VERRE POUR DES VERRES OU ANALOGUE

La présente invention concerne un sous-verre pour des verres ou analogue, entre autres pour des bouteilles et des boîtes métalliques.

- 5 On connaît déjà des sous-verres sous la forme de sous-bocks qui sont réalisés en un matériau absorbant l'humidité, plus spécifiquement en papier ou en carton.

10 Un inconvénient lié à ces sous-bocks connus réside dans le fait qu'ils possèdent une surface imprimable relativement restreinte, si bien que l'on dispose d'un espace relativement minime pour des publicités ou analogue.

- 15 Un autre inconvénient lié à des sous-bocks connus de ce type réside dans le fait que le matériau absorbant l'humidité dont ils sont constitués est relativement rigide et par conséquent ne se prête pas volontiers à l'impression à partir de rouleaux, si bien que les

frais liés à l'impression des sous-bocks sont relativement élevés.

La présente invention a pour objet d'offrir une
5 solution pour les inconvénients précités ainsi que d'autres.

À cet effet, l'invention concerne un sous-verre pour
des verres ou analogues, qui est composé de deux
10 couches ou plus qui sont reliées l'une à l'autre et qui, au moins en partie, sont ou peuvent être détachées l'une de l'autre, au moins deux côtés des différentes couches étant imprimés.

15 Un avantage lié à un sous-verre selon l'invention réside dans le fait que les côtés des différentes couches forment une surface imprimable relativement grande pour l'insertion de messages, de publicités ou analogue.

20 En outre, des sous-verres selon l'invention peuvent être réalisés conformément à un nombre de variantes beaucoup plus important que celles des sous-bocks connus, si bien qu'ils attirent plus longtemps
25 l'attention des consommateurs.

De préférence, au moins les couches imprimées du sous-verre selon l'invention sont réalisées sous la forme de pellicules qui, comme il est connu, peuvent être
30 imprimées et découpées à partir de rouleaux, si bien que le prix coûtant de l'imprimé est relativement avantageux par rapport à celui des sous-verres connus pour lesquels on part généralement de pièces de matériau rigide aux dimensions relativement limitées.

Dans le but de mieux indiquer les caractéristiques de la présente invention, ci-après, on décrit à titre d'exemple, sans aucun caractère limitatif, un certain nombre de formes de réalisation préférées des sous-
5 verres selon l'invention, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente un sous-verre selon l'invention lors de son utilisation ;
10 la figure 2 représente une vue selon la flèche F2 en figure 1 ;
les figures 3 à 5 représentent respectivement une variante de la figure 2.

15 Dans les figures 1 et 2, on représente un sous-verre 1 selon l'invention qui est composé de deux couches 2 à 4 ou plus qui sont reliées l'une à l'autre, au moins une couche 2, 3 ou 4 étant ou pouvant être détachée des autres couches 2 - 4 avec au moins une partie 5, les
20 couches en question 2 - 4 étant de préférence reliées à demeure l'une à l'autre avec une autre partie 6.

Conformément à l'invention, au moins deux côtés des différentes couches de 2 - 4 sont imprimés, lesdits
25 côtés pouvant représenter ou non les côtés d'une seule et même couche 2, 3 ou 4.

De préférence, les différentes couches imprimées 2 - 4 sont constituées par des pellicules par exemple de
30 papier, de carton, de feuille en matière synthétique ou analogue.

Dans la forme de réalisation représentée, les parties détachables 5 des couches de 24 sont reliées l'une à
35 l'autre au moyen de ce que l'on appelle une colle molle

qui permet de décoller et de recoller les différentes couches 2 - 4 à plusieurs reprises.

Il est clair qu'un sous-verre selon l'invention non
5 seulement peut être utilisé de la même manière que les
sous-bocks connus, mais encore peut être ouvert et
feuilleté pour découvrir les messages ou les publicités
repris sur les couches successives 2 - 4, de telle
sorte que les consommateurs ont toujours de quoi
10 s'occuper.

Conformément à une première variante que l'on
représente en figure 3, les couches 2 - 4 sont reliées
l'une à l'autre avec des parties différentes 6 et 7,
15 les parties 5 et 7 étant séparées l'une de l'autre par
une ligne de déchirure 8.

Dans une deuxième variante, comme on le représente en
figure 4, sur une des couches 2 - 4, on applique un
20 autocollant 9 qui peut être retiré de cette couche 2 -
4 si on le souhaite et qui peut à nouveau être recollé
un autre endroit.

Sur un autocollant 9 de ce type, on peut par exemple
25 reproduire un numéro de téléphone ou une adresse
Internet de service commercial ou analogue pour
permettre aux consommateurs de le ramener chez lui sans
difficulté via l'autocollant 9, par exemple en collant
ce dernier dans son portefeuille.

30

Dans une autre variante, une ou plusieurs des couches 2
- 4 peuvent être imprimées avec une encre sensible à la
température et/ou sensible à l'humidité qui se colore
lorsqu'on place, sur le sous-verre, un verre frais
35 et/ou humide 10, de telle sorte que, sous l'influence

respectivement du changement de température ou du changement d'humidité, à titre d'exemple, une publicité devient visible.

5 En figure 5, on représente encore une autre variante par laquelle, dans la couche médiane 3, on prévoit un évidement 11 dont la configuration du contour correspond à la configuration du contour de la base d'un verre 10, de telle sorte que ce verre 10 vient se
10 disposer dans l'évidement 11. Dans ce cas, le consommateur est amené à feuilleter les différentes couches supérieures 2 du sous-verre pour pouvoir placer son verre 10 de manière appropriée sur le sous-verre 1, si bien que l'on doit nécessairement prendre
15 connaissance des publicités qui sont imprimées sur les couches supérieures 2.

Un tel sous-verre 1 muni d'un évidement peut par exemple faire partie d'une série de sous-verres 1 dont
20 seulement quelques exemplaires de cette série sont munis d'un évidement correspondant 11, de telle sorte que le consommateur qui reçoit un tel sous-verre 1 a droit à une consommation gratuite.

25 Dans une autre variante encore, on peut prévoir sur une des couches 2 - 4 du sous-verre 1, une couche à gratter, comme il est bien connu dans ce que l'on appelle les « lotos à gratter », selon laquelle, à l'aide d'une pièce de monnaie ou de l'ongle d'un doigt,
30 on peut éliminer une mince pellicule de telle sorte que, lorsqu'on gagne, un symbole déterminé apparaît qui donne droit à un prix ou analogue.

Dans une autre variante encore, les couches supérieures
35 2 - 3 sont constituées par des pellicules, tandis que

la couche inférieure 4 est constituée d'un matériau rigide et absorbant l'humidité, afin de conférer au sous-verre une certaine rigidité.

5 La présente invention n'est en aucune manière limitée aux formes de réalisation décrites à titre d'exemple et représentées dans les figures ; un sous-verre selon l'invention peut être réalisé conformément à différentes variantes, sans sortir du cadre de
10 l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Sous-verre pour des verres ou analogues, caractérisé en ce qu'il est composé de deux couches ou plus (2 - 4) qui sont reliées l'une à l'autre et qui, au moins en partie, sont ou peuvent être détachées l'une de l'autre, au moins deux côtés des différentes couches (2 - 4) étant imprimés.
2. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que au moins une couche (2 - 4) du sous-verre (1) est formée par une peau.
3. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que une partie détachable (5) d'au moins une des couches (2 - 4) et une partie fixe (6 - 7) de la couche correspondante (2 - 4) sont séparées l'une de l'autre par une ligne de déchirure (8).
4. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parties détachables (5) des couches (2 - 4) sont reliées l'une à l'autre au moyen de ce que l'on appelle une colle molle.
5. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que au moins une des couches (2 - 4) est imprimée avec une encre sensible à la température.
6. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que au moins une des couches (2 - 4) est imprimée avec une encre sensible à l'humidité.
7. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que dans une ou plusieurs couches (2 - 4), on prévoit un évidement (11).

8. Sous-verre selon la revendication 7, caractérisé en ce que la configuration du contour de l'évidement (11) correspond à la configuration du contour de la base d'un verre (10).

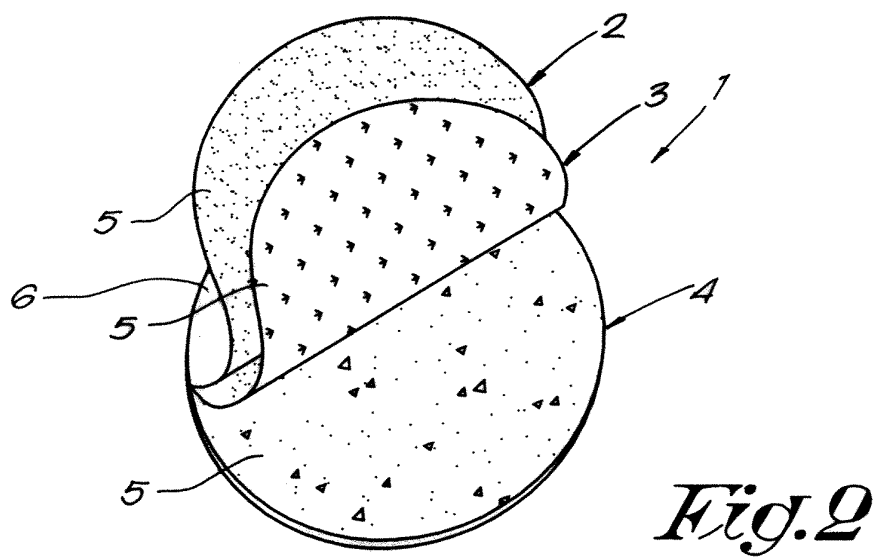
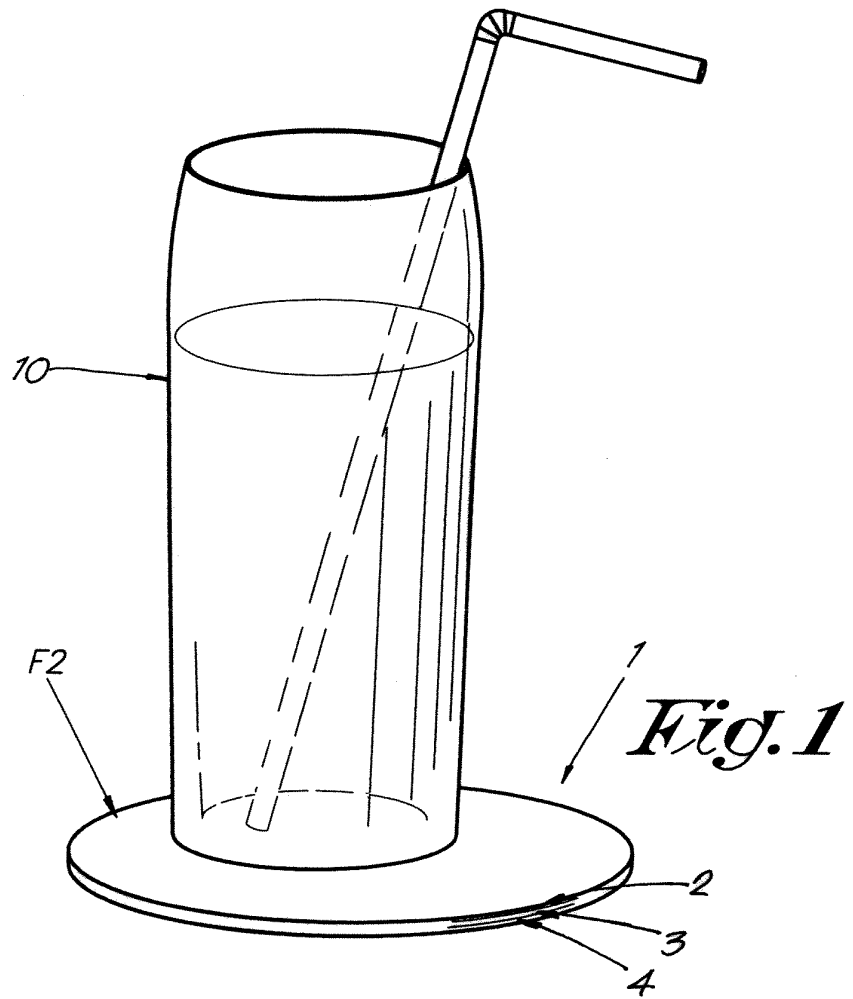
9. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que, sur une des couches (2 - 4), on prévoit un autocollant détachable (9).

10

10. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que une des couches (2 - 4) est munie d'une couche à gratter.

15 11. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que une des couches (2 - 4) est réalisée en un matériau absorbant l'humidité.

20 12. Sous-verre selon la revendication 1, caractérisé en ce que une des couches (2 - 4) est réalisée en un matériau rigide.



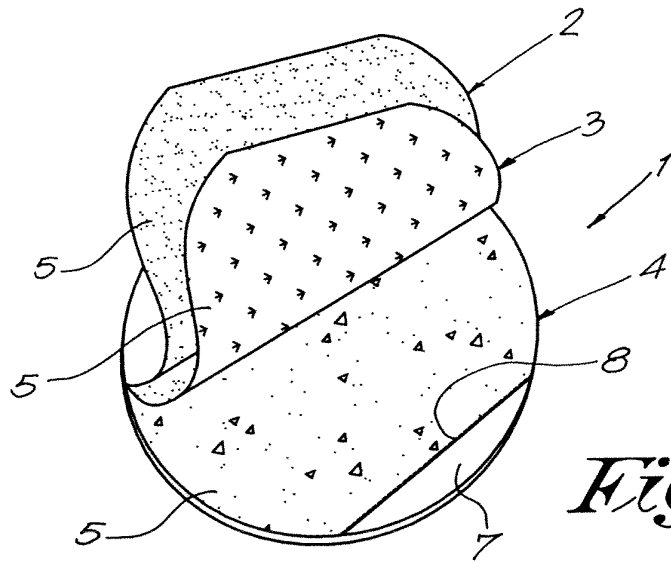


Fig. 3

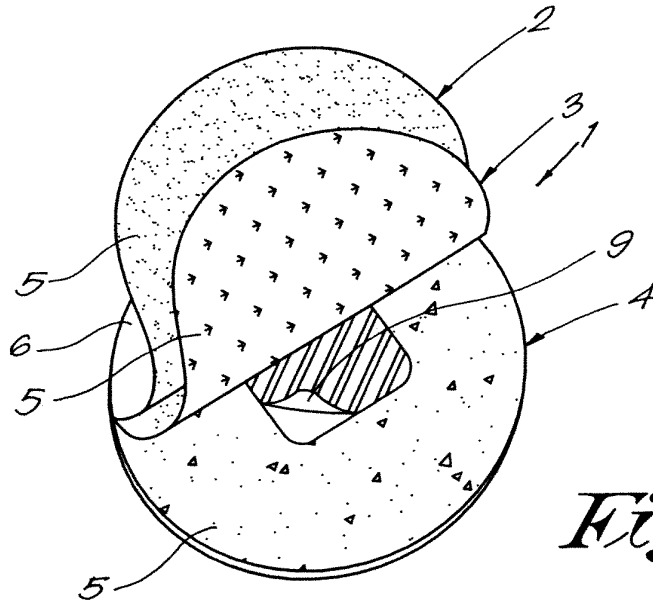


Fig. 4

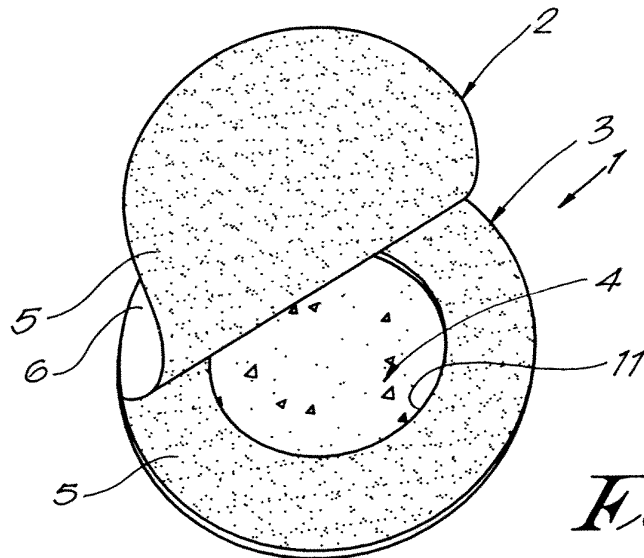


Fig. 5